



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, la directrice générale adjointe de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, lundi le 10 janvier 2022 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112 Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Demande numéro 2021-11-0001, produite le 2021-11-23, ayant pour effet :

D'autoriser la construction d'un garage isolé d'une superficie de 83,4 m² alors que la superficie maximale autorisée par Règlement de zonage est de 80,0 m² pour un bâtiment accessoire situé dans le périmètre urbain.

Identification du site concerné :

123 rue des Boisés, lot numéro 3 696 727
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....20^e....jour.....de décembre
de l'an deux mille vingt et un.

Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Brigitte April, directrice générale adjointe de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 20^e jour de décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de décembre 2021.

Directrice générale adjointe